

## Certificat de Compétences Professionnelles « Pratiquer l'Expertise Technique Bâtiment et Construction »

### Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié :

Cette certification s'adresse à un **public professionnel** diversifié incluant des techniciens et ingénieurs du bâtiment souhaitant évoluer vers l'expertise technique, des experts d'assurance ou d'assurés en recherche de reconnaissance formelle ainsi que des artisans expérimentés, conducteurs de travaux, agents immobiliers ou consultants indépendants désireux de structurer leur activité dans un cadre réglementé. Elle concerne également les salariés de bureaux d'études, compagnies d'assurance, associations de consommateurs ou cabinets juridiques amenés à intervenir dans des contextes de litiges, de sinistres ou de contrôles techniques d'ouvrages.

**Le secteur du bâtiment et de la construction**, pilier majeur de l'économie française, est confronté à une complexité croissante des projets, à des exigences réglementaires de plus en plus strictes (RE2020, DTU, Eurocodes...) et à une recrudescence des sinistres (malfaçons, désordres structurels, dégâts des eaux, effets du changement climatique). Dans ce contexte, le recours à un **expert technique du bâtiment** devient essentiel pour sécuriser les projets, anticiper les risques, diagnostiquer les désordres et proposer des solutions de réparation ou de médiation fiables et fondées.

L'expert technique bâtiment est un professionnel spécialisé capable de conduire des missions d'observation, de diagnostic, d'évaluation et de préconisation à toutes les étapes de vie d'un ouvrage. Il intervient en amont pour contrôler la conformité des travaux ou assister un maître d'ouvrage lors d'une réception (CCMI, VEFA), pendant un sinistre ou un litige, pour analyser les causes techniques, identifier les responsabilités et produire des constats exploitables ; ou en aval, pour conseiller les clients ou défendre les intérêts d'un assuré lors de contre-expertises d'assurance, d'expertises judiciaires ou de médiations.

Ses interlocuteurs sont variés : particuliers, professionnels, promoteurs, compagnies d'assurance, maîtres d'œuvre, entreprises du bâtiment, avocats ou magistrats.

**L'absence actuelle de certification** reconnue dans ce domaine entraîne une grande hétérogénéité des pratiques, parfois exercées sans formation structurée ni assurance professionnelle. Ce vide fragilise la fiabilité des constats réalisés sur le terrain et nuit à la résolution efficace des litiges ou sinistres.

Cette certification vise à **structurer et professionnaliser** l'activité d'expertise technique bâtiment et construction en garantissant que les certifiés maîtrisent les méthodes normées d'expertise (notamment la **norme NF X50-110**), les fondamentaux techniques (pathologies, matériaux, construction), les normes réglementaires en vigueur, les notions juridiques et assurantielles essentielles ainsi que la capacité à produire des rapports techniquement fiables et juridiquement exploitables. Elle atteste également d'une posture éthique et indépendante indispensable dans l'exercice de cette activité.

En validant un **socle transversal de compétences techniques, réglementaires, juridiques et rédactionnelles**, cette certification répond à une exigence croissante de fiabilité, de lisibilité et d'objectivité dans le champ de l'expertise bâtiment. Elle garantit que les professionnels certifiés sont capables de mobiliser, dans des contextes variés, des **savoirs rigoureux et des méthodes éprouvées** pour produire des diagnostics fondés, des constats précis et des recommandations techniquement et juridiquement argumentées. En cela, **elle contribue à homogénéiser les pratiques du secteur**, à professionnaliser les intervenants et à sécuriser les processus de décision liés aux sinistres, aux litiges ou aux contrôles de conformité.

Elle **renforce significativement la qualité des prestations** rendues, qu'il s'agisse d'une expertise amiable, d'un accompagnement d'assuré, d'une assistance à réception ou d'une intervention en appui d'une procédure judiciaire. En apportant des **garanties sur les compétences mises en œuvre**, la certification augmente la confiance des maîtres d'ouvrage, des compagnies d'assurance, des collectivités, des professionnels du droit et des juridictions civiles envers les rapports produits par les experts certifiés et favorise ainsi une meilleure résolution des conflits techniques dans le secteur de la construction.

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalités d'évaluations	Critères d'évaluations
<p><b>C1 : Analyser les désordres visibles</b> en mobilisant les techniques d'observation terrain, les connaissances en pathologies du bâtiment, les principes de construction et de fonctionnement des ouvrages afin d'identifier avec rigueur les causes techniques des désordres constatés et de formuler un diagnostic expertal probant et exploitable.</p>	<p><b>E1. Type d'évaluation</b> : Cas pratique individuel à partir d'une situation réelle ou simulée. Le candidat doit analyser un bâtiment ou un ouvrage présentant plusieurs désordres visibles (fissures, humidité, affaissements, défauts de structure ou de finition), mobiliser ses connaissances en pathologies et en construction et formuler un diagnostic expertal structuré, rigoureux et exploitable à partir d'éléments fournis (plans, photos, descriptifs techniques, contexte d'intervention).</p> <p><b>E2. Type d'évaluation</b> : Étude de cas mobilisant les compétences C1 à C13 (en certification globale). Le candidat est confronté à un scénario d'expertise technique complet dans lequel il doit identifier, analyser et expliquer les désordres, déterminer les causes techniques et, si applicable, orienter vers des recommandations ou solutions techniques cohérentes.</p> <p><b>Conditions d'évaluation</b> : Évaluation individuelle (écrit et/ou oral) en situation réelle ou simulée avec des éléments fournis (descriptif bâtiment, contexte, historique). Le candidat doit rédiger un diagnostic technique synthétique dans un temps imparti.</p>	<p><b>CR1.1</b> : Le candidat identifie avec précision la nature, l'ampleur et la localisation des désordres visibles (fissures, humidité, affaissements, défauts de finition, décollements...) à partir d'éléments fournis (photographies, plans, descriptifs techniques) ou d'une situation simulée. Il caractérise chaque désordre selon sa typologie (structurel, esthétique, fonctionnel), évalue sa gravité potentielle et le décrit en utilisant une terminologie technique appropriée.</p> <p><b>CR1.2</b> : Le candidat propose une analyse structurée et argumentée des causes techniques des désordres en mobilisant les connaissances en pathologies du bâtiment, les interactions sol/structure, les matériaux utilisés et les méthodes d'exécution. Il tient compte des facteurs environnementaux, contextuels et constructifs, il démontre sa capacité à formuler une analyse expertale pertinente, réaliste et techniquement fondée.</p> <p><b>CR1.3</b> : Le diagnostic établi est cohérent avec les données disponibles et l'ensemble des symptômes analysés. Il s'appuie sur des référentiels reconnus du secteur du bâtiment (DTU, Eurocodes, guides techniques, expériences comparables) et respecte les principes d'objectivité et de reproductibilité attendus dans une mission d'expertise.</p> <p><b>CR1.4</b> : Le candidat produit un diagnostic technique clair, structuré, argumenté et exploitable, rédigé dans une forme adaptée aux destinataires (client, compagnie d'assurance, cabinet d'avocats, maître d'ouvrage...), permettant d'orienter les décisions techniques ou contentieuses à venir.</p>
<p><b>C2 : Mobiliser et appliquer les textes réglementaires et normatifs en vigueur</b> (DTU, RE2020, Eurocodes...) pour contrôler la conformité des ouvrages et repérer les écarts aux règles de l'art en vue de formuler des recommandations correctives garantissant la sécurité, la qualité et la pérennité des constructions.</p>	<p><b>E1. Type d'évaluation</b> : Examen écrit individuel sous forme de cas technique contextualisé (ouvrage neuf ou existant). Le candidat doit analyser les éléments d'un projet ou d'un ouvrage réalisé et déterminer les écarts aux normes et règles applicables en justifiant les non-conformités et en proposant des solutions correctives normativement fondées.</p>	<p><b>CR2.1</b> : Le candidat applique avec rigueur les principales normes techniques en vigueur (DTU, RE2020, normes parasismiques, thermiques...) à l'analyse de la conformité d'un ouvrage ou d'un projet de construction. Il identifie précisément les exigences applicables en fonction du contexte (type de bâtiment, zone géographique, usage), repère les écarts par rapport aux règles de l'art et justifie ses constats en s'appuyant sur des références normatives claires, documentées et actualisées. L'analyse est cohérente, argumentée et techniquement fondée.</p>

	<p><b>E2. Type d'évaluation :</b> Étude de cas globale (mobilisation des compétences C1 à C13). Le candidat doit intégrer l'application des normes techniques dans un diagnostic plus large et justifier ses constats ou préconisations au regard des exigences réglementaires.</p> <p><b>Conditions d'évaluation :</b> Évaluation individuelle à l'écrit ou à l'oral par le Jury. Les documents de référence sont fournis (extraits de DTU, fiches RE2020, plans, descriptifs). Le candidat dispose d'un temps imparti pour analyser, rédiger ou présenter ses conclusions (présentation orale ou questions ouvertes).</p>	<p><b>CR2.2 :</b> Le candidat démontre sa capacité à assurer une veille réglementaire et normative active, en identifiant les sources fiables à consulter régulièrement (AQC, CSTB, Légifrance, Ministère de la Transition Écologique, etc.). Il explique comment il met à jour ses connaissances techniques, comment il les intègre dans sa pratique quotidienne et adapte ses constats et recommandations en fonction des dernières évolutions réglementaires (modification d'un DTU, évolution RE2020, arrêtés sectoriels, etc.).</p> <p><b>CR2.3 :</b> Le candidat anticipe les conséquences techniques, assurantielles ou réglementaires liées à des écarts de conformité tels que le non-respect des exigences thermiques, acoustiques, structurelles ou d'accessibilité. Il évalue les risques associés à ces non-conformités (retards de livraison, refus d'assurance, sinistres potentiels) et propose des solutions correctives ou préventives techniquement réalistes, compatibles avec les contraintes du projet et visant à garantir la sécurité, la durabilité et la conformité globale de l'ouvrage.</p>
<p><b>C3 : Utiliser les instruments adaptés</b> (caméra thermique, humidimètre, jauges de fissuration, niveaux électroniques) <b>et analyser les études techniques</b> (rapports géotechniques, diagnostics structurels) en appliquant les protocoles de mesure et en croisant les données afin de produire une analyse fiable et techniquement justifiée des désordres.</p>	<p><b>E1. Type d'évaluation :</b> Mise en situation professionnelle simulée. Le candidat reçoit des données brutes issues de plusieurs outils de mesure et doit les interpréter pour établir un constat technique circonstancié.</p> <p><b>E2. Type d'évaluation :</b> Étude de cas globale (mobilisation C1 à C13). Le candidat doit intégrer les données d'instruments de mesure dans un diagnostic expertal.</p> <p><b>Conditions d'évaluation :</b> Évaluation individuelle avec supports fournis (résultats thermographiques, relevés hygrométriques, plans). Le candidat dispose d'un temps imparti pour analyser, rédiger ou présenter ses conclusions (compte rendu écrit ou présentation orale ou questions ouvertes).</p>	<p><b>CR3.1 :</b> Le candidat identifie le type de désordre à investiguer (fissure, humidité, déformation, affaissement...) et sélectionne l'outil ou l'instrument le plus pertinent en fonction de la situation (ex. : humidimètre pour zones humides, jauge de fissuration pour suivi structurel, caméra thermique pour défauts d'isolation ou d'étanchéité). Il justifie le choix de l'outil en lien avec les objectifs de l'analyse.</p> <p><b>CR3.2 :</b> Le candidat maîtrise les conditions d'utilisation et les protocoles de mesure associés à chaque instrument. Il sait comment positionner les instruments (distance, angle, zone de contact), interpréter les seuils, prendre en compte les conditions ambiantes (température, ventilation, humidité ambiante), et réaliser des relevés fiables en respectant les procédures recommandées (ex. : protocole de mesure hygrométrique dans un mur enterré, lecture de gradient thermique...).</p> <p><b>CR3.3 :</b> Le candidat exploite les résultats issus des mesures dans une analyse technique cohérente en les croisant avec les observations visuelles et le contexte technique. Il intègre ces données dans un raisonnement d'expert, permettant de confirmer, infirmer ou affiner un diagnostic de désordre (par exemple : confirmation d'un point froid à l'origine d'une condensation murale). L'analyse est documentée, argumentée et exploitable.</p>

<p><b>C4 : Structurer l'ensemble du processus d'expertise technique selon les exigences de la norme NF X50-110</b>, en appliquant une démarche méthodologique rigoureuse incluant l'analyse de la demande, la formalisation des objectifs de mission, la planification des investigations, la collecte et l'interprétation des données, la formulation d'hypothèses et la restitution des conclusions dans un rapport traçable et argumenté, tout en respectant les principes d'impartialité, d'indépendance, de confidentialité et de neutralité afin de garantir la fiabilité, la qualité et la recevabilité de l'expertise produite.</p>	<p><b>E1. Type d'évaluation</b> : Rédaction d'un rapport d'expertise technique ou d'un plan structuré à partir d'un cas réel ou simulé. Le candidat applique la norme NF X50-110 et suit les étapes méthodologiques de l'expertise (analyse du besoin, cadrage, déroulement, restitution).</p> <p><b>E2. Type d'évaluation</b> : Étude de cas globale (mobilisation des compétences C1 à C13). Le candidat doit démontrer sa capacité à organiser, conduire et restituer une mission d'expertise en respectant la structure normée et les exigences de fond et de forme.</p> <p><b>Conditions d'évaluation</b> : Évaluation individuelle à l'écrit ou à l'oral par le Jury (présentation du rapport et questions du Jury) - Le candidat dispose d'un temps limité pour structurer ou rédiger un livrable exploitable. Présentation orale optionnelle devant le jury (questions de cadrage, justification des choix méthodologiques).</p>	<p><b>CR4.1</b> : Le candidat produit un rapport d'expertise clair, structuré et conforme à la méthodologie normée, en respectant les étapes clés : analyse de la demande initiale, formalisation des objectifs, organisation de la mission, recueil et synthèse des données techniques, formulation des hypothèses et restitution des conclusions.</p> <p><b>CR4.2</b> : Le candidat fait preuve d'une capacité d'adaptation rédactionnelle : il structure son rapport de manière logique et hiérarchisée, ajuste son vocabulaire et ses niveaux d'explication selon le destinataire (client particulier, maître d'ouvrage, professionnel, tribunal, compagnie d'assurance) et respecte les standards formels attendus (objectivité, neutralité, clarté, lisibilité, numérotation, annexes). Il est capable de produire un document exploitable à la fois techniquement et juridiquement, facilitant la prise de décision des destinataires.</p> <p><b>CR4.3</b> : Le candidat formule des recommandations techniquement viables, réalistes et économiquement proportionnées. Il tient compte du contexte de la mission, des contraintes techniques ou budgétaires du maître d'ouvrage et propose des solutions cohérentes avec les désordres constatés. Ces recommandations visent à garantir la sécurité, la conformité réglementaire et la durabilité des ouvrages analysés.</p>
<p><b>C5 : Rédiger des documents d'expertise technique</b> (constats, rapports, avis) en structurant les observations, les analyses, les hypothèses de causes et les préconisations en utilisant une terminologie précise et adaptée au domaine du bâtiment et de la construction afin de produire des livrables clairs, rigoureux, techniquement fiables et juridiquement exploitables par les destinataires (clients, compagnies d'assurance, juridictions).</p>	<p><b>E1. Type d'évaluation</b> : QCM ou questionnaire écrit portant sur la terminologie technique et les notions juridiques couramment utilisées dans les missions d'expertise.</p> <p><b>E2. Type d'évaluation</b> : Exercice de rédaction à partir d'un scénario technique fourni : le candidat produit un extrait de rapport intégrant une terminologie adaptée et une structuration logique.</p> <p><b>E3. Type d'évaluation</b> : Présentation orale simulée devant un jury (réunion d'expertise, restitution client ou audience) dans laquelle le candidat doit défendre ses conclusions et justifier ses formulations.</p>	<p><b>CR5.1</b> : Le candidat utilise avec précision la terminologie technique propre au domaine du bâtiment et de la construction pour décrire les désordres (fissures, affaissements, infiltrations...), les éléments d'ouvrage (murs, fondations, charpente...), les matériaux (béton, bois, acier, etc.) et les solutions techniques proposées. Les termes employés sont exacts, adaptés au contexte et reflètent un niveau de compréhension professionnel.</p> <p><b>CR5.2</b> : Le candidat mobilise de manière appropriée les notions juridiques fondamentales liées aux obligations légales des constructeurs, aux garanties (parfait achèvement, décennale...), aux responsabilités contractuelles ou extracontractuelles et aux typologies de désordres (vices cachés, non-conformités...). Il les intègre avec justesse dans ses écrits et raisonnements sans confusion terminologique.</p> <p><b>CR5.3</b> : Le rapport rédigé par le candidat présente une structuration logique (introduction, contexte, constat, analyse, préconisations), un vocabulaire maîtrisé, un enchaînement fluide des idées et une rédaction exempte</p>

	<p><b>Conditions d'évaluation :</b> Évaluation individuelle à l'écrit (QCM ou questions ouvertes) et à l'oral (présentation ou soutenance technique). Le jury apprécie la clarté, la précision et l'adaptation au public ciblé.</p>	<p>d'ambiguïtés. Le style est clair, professionnel, et conforme aux standards attendus par les destinataires (assureurs, clients, avocats, magistrats...).</p> <p><b>CR5.4 :</b> Lors de la présentation orale, le candidat s'exprime avec clarté, précision et assurance. Il adapte son vocabulaire et son registre de langue en fonction du niveau de technicité ou du statut de son interlocuteur et est capable d'expliquer simplement des constats complexes sans perdre en rigueur. Il répond aux questions avec professionnalisme, sans approximation ni confusion.</p>
<p><b>C6 : Conduire une mission d'expertise technique</b> dans un cadre amiable ou contradictoire, en respectant les principes de rigueur, d'impartialité et de contradictoire, en analysant les désordres au regard des obligations contractuelles et des règles de l'art et en formulant des constats argumentés afin d'identifier les responsabilités techniques présumées et de contribuer à la résolution du litige.</p>	<p><b>E1. Type d'évaluation :</b> Mise en situation professionnelle simulée : le candidat joue le rôle d'expert dans une réunion contradictoire impliquant plusieurs parties (assureur, maître d'ouvrage, entreprise...), analyse les désordres exposés et formule des constats motivés.</p> <p><b>E2. Type d'évaluation :</b> Étude de cas écrite ou orale (mobilisation des compétences C1 à C13) : le candidat doit produire un rapport synthétique identifiant les responsabilités techniques en contexte de conflit ou de désaccord technique.</p> <p><b>Conditions d'évaluation :</b> Évaluation individuelle à l'écrit ou à l'oral par le Jury. Les scénarios incluent des désordres techniques à analyser et des échanges entre parties. Production possible d'un compte rendu ou d'une note d'analyse technique.</p>	<p><b>CR6.1 :</b> Le candidat identifie précisément les intervenants du dossier (entrepreneur, maître d'œuvre, maître d'ouvrage, fournisseur...) et décrit leurs rôles respectifs selon le cadre contractuel. Il relie chaque désordre constaté aux obligations techniques attendues de ces acteurs (conformité d'exécution, respect des délais, devoir de conseil...). Il démontre une capacité à formuler une analyse impartiale, argumentée et techniquement rigoureuse permettant de dégager les responsabilités présumées de manière exploitable dans un cadre amiable ou judiciaire.</p> <p><b>CR6.2 :</b> Le candidat propose des solutions techniques cohérentes avec la nature des désordres constatés, compatibles avec les règles de l'art et les contraintes du dossier (financières, juridiques, contractuelles). Il démontre une aptitude à prioriser ou hiérarchiser les réparations, à évaluer leur faisabilité et à formuler des préconisations claires permettant de favoriser une résolution amiable du différend, en évitant l'escalade contentieuse si possible.</p> <p><b>CR6.3 :</b> Le candidat adopte une posture professionnelle, neutre et indépendante dans la conduite des échanges entre parties. Il respecte les principes du contradictoire (information équitable, écoute des arguments opposés), et communique avec pédagogie et diplomatie. Il sait gérer les désaccords sans conflit, désamorcer les tensions et reformuler ses constats de manière claire, équilibrée et recevable par tous les acteurs impliqués.</p>
<p><b>C7 : Mobiliser les bases du droit</b> de la construction et de l'immobilier, du droit des contrats et des responsabilités afin de cadrer juridiquement ses constats, d'identifier les garanties applicables (décennale, GPA, vices cachés...), et d'adapter ses préconisations à la réglementation et au contexte contractuel de l'opération.</p>	<p><b>E1. Type d'évaluation :</b> QCM et cas pratiques juridiques : le candidat analyse plusieurs situations de désordre, identifie les garanties ou responsabilités mobilisables (constructeurs, vendeurs, assureurs) et propose des réponses justifiées juridiquement.</p> <p><b>E2. Type d'évaluation :</b> Étude de cas globale mobilisant les compétences C1 à C13 : le candidat applique les règles de droit à un cas</p>	<p><b>CR7.1 :</b> Le candidat démontre une connaissance opérationnelle des garanties applicables (garantie de parfait achèvement, garantie décennale, biennale, dommages-ouvrage) et des régimes de responsabilité (contractuelle, délictuelle, des constructeurs). Il sait déterminer dans quel cadre chaque garantie s'applique selon les faits techniques présentés.</p> <p><b>CR7.2 :</b> Le candidat identifie les obligations contractuelles entre les parties (constructeur, vendeur, maître d'ouvrage, notaire...) et applique les règles juridiques pertinentes aux désordres observés en intégrant les implications possibles d'un vice caché, d'un défaut de conformité ou d'une faute d'exécution.</p>

	<p>d'expertise (construction ou transaction immobilière) et justifie ses constats au regard des obligations légales et contractuelles</p> <p><b>Conditions d'évaluation :</b> Évaluation individuelle, à l'écrit (QCM, analyse de cas) ou à l'oral (présentation argumentée devant jury) en temps limité</p>	<p>Il peut justifier l'existence ou non d'un fondement juridique aux constats techniques.</p> <p><b>CR7.3 :</b> Le candidat formule des recommandations techniquement argumentées en lien avec les recours ou options juridiques possibles (mise en cause de la garantie décennale, action pour vices cachés, activation d'assurance...). Il démontre sa capacité à adapter ses conclusions d'expert aux cadres contractuels ou contentieux dans le respect des limites de son rôle technique.</p>
<p><b>C8 : Évaluer la nature, l'ampleur et les causes des dommages affectant un ouvrage</b> puis estimer les travaux de réparation nécessaires en tenant compte des techniques appropriées et des prix moyens pratiqués afin de produire un chiffrage technique et financier structuré, réaliste et utilisable dans les démarches amiables, assurantielles ou contentieuses.</p>	<p><b>E1. Type d'évaluation :</b> Cas pratique : analyse d'un sinistre dans un bâtiment (documents fournis : photos, plans, constats, rapports initiaux). Le candidat identifie les dommages, propose les réparations appropriées et réalise un chiffrage détaillé.</p> <p><b>E2. Type d'évaluation :</b> Étude de cas globale (mobilisation des compétences C1 à C13) : le candidat intègre l'évaluation financière dans un rapport technique plus large, destiné à une assurance ou une procédure de résolution de litige</p> <p><b>Conditions d'évaluation :</b> Évaluation individuelle à l'écrit (rapport, tableau de chiffrage) ou à l'oral (présentation au jury avec justification des estimations et méthodes employées). Documents et barèmes de prix moyens fournis ou accessibles.</p>	<p><b>CR8.1 :</b> Le candidat identifie avec précision les désordres à chiffrer, sélectionne les techniques de réparation adaptées et décompose les travaux nécessaires en postes cohérents (démolition, reprise, finition, main-d'œuvre, fournitures...). Il utilise des prix unitaires réalistes issus de bases de données sectorielles (Batiprix, Bordereaux, indice BT01, etc.).</p> <p><b>CR8.2 :</b> Le candidat structure son chiffrage de manière claire (tableaux, postes, quantitatifs) et justifie les montants estimés. Il démontre une capacité à estimer l'ordre de grandeur des travaux avec un niveau de précision suffisant pour une assurance, un maître d'ouvrage ou un tribunal.</p> <p><b>CR8.3 :</b> Le chiffrage produit est techniquement fondé, compatible avec les standards du secteur et intégrable dans un rapport ou un dossier de gestion de sinistre. Le candidat sait adapter ses estimations selon le contexte (urgence, nature du bâtiment, responsabilité engagée) et mentionne les hypothèses retenues.</p>

<p><b>C9 : Analyser les désordres déclarés</b> dans le cadre d'un sinistre, <b>mobiliser les garanties</b> applicables et <b>appliquer les conventions d'assurance</b> le cas échéant afin de produire un rapport structuré permettant de faciliter la gestion amiable ou contentieuse du sinistre au bénéfice du client assuré.</p>	<p><b>E1. Type d'évaluation</b> : Mise en situation professionnelle simulée : le candidat gère un dossier de sinistre (affectant un ouvrage ou une maison), identifie les garanties mobilisables, rédige une note d'analyse ou un rapport pour l'assuré.</p> <p><b>E2. Type d'évaluation</b> : Étude de cas globale mobilisant les compétences C1 à C13 : le candidat traite un sinistre avec enjeux techniques, contractuels et assurantiels. Il rédige une synthèse structurée à destination d'un assureur ou d'un assuré.</p> <p><b>Conditions d'évaluation</b> : Évaluation individuelle à l'écrit (rapport ou synthèse) ou à l'oral (soutenance ou simulation d'entretien client), sur la base d'un dossier technique fourni (photos, déclarations, contrats d'assurance, éléments contractuels)</p>	<p><b>CR9.1</b> : Le candidat identifie les désordres déclarés, en détermine les causes probables, et repère les responsabilités possibles au regard des garanties applicables (décennale, DO, RC, multirisque habitation...). Il distingue clairement les contextes assurables, les exclusions éventuelles et les délais de mobilisation des garanties.</p> <p><b>CR9.2</b> : Le candidat applique correctement les principes des conventions d'assurance (IRSI, CIDRE...), identifie l'assureur concerné et rédige un rapport d'expertise structuré, clair et techniquement justifié. Il formule ses constats et recommandations dans l'intérêt du client assuré, en tant qu'expert d'assuré, afin de faciliter la prise en charge du sinistre et la défense des droits du maître d'ouvrage ou du propriétaire.</p> <p><b>CR9.3</b> : Le candidat propose des solutions techniques, économiques et assurantielles cohérentes. Il démontre des capacités de communication, de diplomatie et de médiation permettant d'accompagner efficacement le client dans la résolution amiable du différend en évitant autant que possible un recours contentieux.</p>
<p><b>C10 : Assister le maître d'ouvrage</b> lors de la réception d'un ouvrage en CCMI ou lors de la livraison d'un bien en VEFA en vérifiant la conformité des travaux aux stipulations contractuelles, aux normes techniques et aux règles de l'art, en identifiant les désordres apparents et formaliser des réserves argumentées pour sécuriser la réception et préserver les garanties légales du client.</p>	<p><b>E1. Type d'évaluation</b> : Mise en situation simulée de réception d'un ouvrage ou livraison d'un logement neuf (plans, descriptif technique, procès-verbal vierge, photographies). Le candidat identifie les non-conformités et désordres, propose des réserves argumentées et rédige un compte rendu (procès-verbal).</p> <p><b>E2. Type d'évaluation</b> : Étude de cas mobilisant les compétences C1 à C13 : le candidat accompagne un maître d'ouvrage dans une réception CCMI ou livraison VEFA et justifie la formulation de réserves ou la validation des travaux au regard du contrat et des normes.</p>	<p><b>CR10.1</b> : Le candidat procède à un contrôle rigoureux des ouvrages livrés en s'appuyant sur les documents contractuels (plans, notice descriptive, grille d'équipements, engagements spécifiques), les normes techniques (DTU, RE2020, etc.) et les règles de l'art applicables. Il identifie et qualifie les désordres ou non-conformités apparentes y compris les défauts d'aspect ou d'exécution mineurs et en apprécie la nature (esthétique, fonctionnelle, structurelle) avec discernement.</p> <p><b>CR10.2</b> : Le candidat formule des réserves précises, claires et techniquement justifiées à partir des écarts constatés en utilisant une terminologie appropriée. Il les formalise dans un procès-verbal de réception ou un document annexe structuré en respectant les exigences spécifiques au cadre contractuel (CCMI ou VEFA) afin de préserver juridiquement les droits du maître d'ouvrage ou de l'acquéreur.</p> <p><b>CR10.3</b> : Le candidat conseille le maître d'ouvrage de manière pédagogique sur la portée juridique et technique des réserves, sur les délais et modalités de levée ainsi que sur les garanties légales mobilisables (garantie de parfait achèvement, biennale, décennale). Il oriente également le client sur les suites envisageables en</p>

	<p><b>Conditions d'évaluation :</b> Évaluation individuelle, à l'écrit ou à l'oral, avec production d'un procès-verbal ou d'un rapport de réception. Les pièces contractuelles et techniques sont fournies</p>	<p>cas de désaccord ou d'inexécution (lettre de mise en demeure, consignation auprès de la Caisse des Dépôts, recours judiciaire...).</p>
<p><b>C11 : Mobiliser les connaissances fondamentales du droit de la procédure civile relative à l'expertise judiciaire</b>, notamment les principes du contradictoire, d'impartialité, afin de conseiller un client dans le cadre d'une expertise judiciaire en cours ou à venir, de l'aider à comprendre les enjeux procéduraires, de l'orienter dans la formulation de ses demandes techniques, de l'assister lors des opérations d'expertise judiciaire et de produire un avis d'expert utilisable dans une logique de défense technique ou de médiation.</p>	<p><b>E1. Type d'évaluation :</b> Étude de cas : le candidat est confronté à un scénario d'expertise judiciaire simulée dans lequel il doit analyser la situation, conseiller un client (particulier ou professionnel), proposer une note d'observation technique et simuler une assistance lors d'une réunion d'expertise.</p> <p><b>E2. Type d'évaluation :</b> Entretien oral avec le jury : le candidat explique les enjeux procéduraires d'une expertise judiciaire, les droits des parties et les bonnes pratiques d'assistance d'un client durant les opérations d'expertise.</p> <p><b>Conditions d'évaluation :</b> Évaluation individuelle à l'écrit (note d'analyse ou synthèse) ou à l'oral (simulation ou présentation), sur la base de documents de justice simulés (ordonnance, assignation, convocations, rapport provisoire...)</p>	<p><b>CR11.1 :</b> Le candidat identifie les principes directeurs du procès civil applicables à l'expertise judiciaire (contradictoire, impartialité, indépendance, égalité des armes, respect des délais) et en explique la finalité. Il démontre qu'il comprend comment ces principes structurent le déroulement des opérations d'expertise judiciaire (convocation des parties, échanges contradictoires, rapport provisoire, observations des parties, etc.) et en mesure les conséquences pour la défense des intérêts du client.</p> <p><b>CR11.2 :</b> Le candidat prépare efficacement le client à l'expertise judiciaire en l'informant de ses droits, de son rôle et des éléments techniques à présenter. Il assiste le client lors des réunions d'expertise en adoptant une posture neutre, conseille sur la formulation de dires ou demandes techniques, et accompagne la constitution d'un dossier d'éléments de preuve. Il justifie chacune de ses interventions dans une logique de stratégie défensive, de préservation des droits ou de clarification technique utile au débat judiciaire.</p> <p><b>CR11.3 :</b> Le candidat rédige une note technique ou un avis d'expert privé structuré, compréhensible et argumenté, permettant de consolider la position du client dans le cadre d'un contentieux ou d'une médiation. Le contenu de l'avis est rigoureux, respecte le champ de compétences de l'expert d'assuré et n'outrepasse pas le rôle de l'expert judiciaire désigné. Le document est rédigé dans un langage accessible mais techniquement fondé et respecte les exigences de forme pour un éventuel usage devant un tribunal ou un médiateur.</p>
<p><b>C12 : Utiliser des outils numériques et des technologies d'intelligence artificielle</b> pour analyser, traiter et visualiser les données d'une mission d'expertise tout en exerçant un regard critique sur les résultats automatisés afin d'optimiser la fiabilité, la lisibilité et l'efficacité des constats.</p>	<p><b>E1. Type d'évaluation :</b> Mise en situation technique simulée : le candidat traite des données brutes (images, mesures, textes) avec un outil numérique ou un logiciel intégrant de l'IA et doit générer un livrable structuré (grille d'analyse, rapport, synthèse graphique...).</p>	<p><b>CR12.1 :</b> Le candidat identifie et sélectionne un ou plusieurs outils numériques ou technologiques adaptés au contexte d'expertise (logiciels d'analyse, plateformes IA, outils de traitement de données ou d'imagerie, etc.) et les utilise à bon escient.</p> <p><b>CR12.2 :</b> Il interprète les résultats produits par l'outil (statistiques, anomalies détectées, propositions automatiques...) avec un regard critique, en vérifiant leur pertinence, leur cohérence technique et leur fiabilité vis-à-vis des données réelles observées.</p>

	<p><b>E2. Type d'évaluation</b> : Entretien ou étude de cas : le candidat présente un exemple d'usage d'un outil d'IA dans une mission d'expertise (analyse d'image, suggestion de diagnostic, génération de rapport automatisé) et commente ses choix, limites et interprétations.</p> <p><b>Conditions d'évaluation</b> : Évaluation individuelle, écrite ou orale, en salle équipée ou avec mise à disposition de logiciels/données simulées. Le candidat doit produire un livrable exploitable et expliciter sa démarche.</p>	<p><b>CR12.3</b> : Il intègre ces résultats dans une production experte lisible, argumentée et rigoureuse (rapport, tableau de synthèse, visuel annoté...), sans se contenter d'une restitution brute. Il justifie sa démarche en expliquant l'apport réel de l'outil et ses limites éventuelles dans le processus d'expertise.</p>
<p><b>C13 : Structurer et gérer une activité professionnelle d'expert bâtiment</b>, en définissant une offre de services cohérente, en mettant en œuvre les obligations juridiques, fiscales, assurantielles et déontologiques liées au métier et en assurant une organisation performante et sécurisée du cabinet d'expertise afin de garantir la viabilité économique, la qualité des prestations rendues et la pérennité de l'activité professionnelle dans un cadre conforme et éthique.</p>	<p><b>E1. Type d'évaluation</b> : Étude de cas professionnelle : le candidat élabore une proposition de création ou de structuration d'un cabinet d'expertise bâtiment (positionnement, prestations, outils, gestion administrative, obligations réglementaires).</p> <p><b>E2. Type d'évaluation</b> : Exposé oral ou dossier écrit de stratégie entrepreneuriale : le candidat présente une organisation professionnelle fictive ou réelle et justifie ses choix en matière de conformité réglementaire, de gestion et de relation client.</p> <p><b>Conditions d'évaluation</b> : Évaluation individuelle, à l'écrit ou à l'oral. Le candidat peut s'appuyer sur des documents ou modèles-type (bilan prévisionnel, contrat-type, charte déontologique, schéma organisationnel...).</p>	<p><b>CR13.1</b> : Le candidat élabore une offre de services clairement définie, structurée selon les besoins identifiés d'un ou plusieurs segments de marché (particuliers, professionnels, avocats, assureurs, promoteurs...). Il précise les types de missions proposées, les livrables attendus, les modalités d'intervention, ainsi que les moyens matériels et humains nécessaires. Il construit une organisation cohérente (agenda, logistique, logiciels, archivage), et propose une stratégie de développement réaliste intégrant communication, prospection, gestion de la relation client et positionnement concurrentiel.</p> <p><b>CR13.2</b> : Le candidat identifie les obligations juridiques et administratives indispensables à l'exercice de la profession : choix de la forme juridique, régime fiscal et social adapté, souscription à une assurance RC professionnelle couvrant les risques d'activité, protection des données personnelles (RGPD), mise en place d'un registre ou répertoire des missions d'expertise, mention des clauses contractuelles essentielles, et intégration des exigences méthodologiques de la norme NF X50-110 dans les pratiques quotidiennes du cabinet.</p> <p><b>CR13.3</b> : Le candidat démontre une compréhension approfondie des principes éthiques du métier d'expert (indépendance, impartialité, confidentialité, loyauté) et les traduit dans une organisation professionnelle concrète. Il formalise un cadre de fonctionnement respectueux de ces principes (contrats-types, clauses de neutralité, gestion des conflits d'intérêts). Il propose également un système de contrôle qualité, de gestion documentaire sécurisée, de traçabilité des interventions et de suivi des demandes clients, garantissant la crédibilité, la rigueur et la durabilité de son activité.</p>